

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 3 février 2011**

Date de convocation : 27 janvier 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 14    Procurations : 2

L'an deux mille onze, le 3 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas Buzy-VIGNAU, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Emmanuelle JAURETCHE

ABSENT : Laurent AUBUCHOU

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Avant l'ouverture de la séance et à la demande de M. le Maire, Jean-Claude Duhieu président du Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, présente cette entité qui regroupe aujourd'hui 56 communes riveraines. Seules trois communes, dont Asson, ne sont pas adhérentes. S'adressant aux élus, il détaille les compétences du syndicat, présente son organisation interne et son mode de financement. Le calcul des cotisations est basé à la fois sur la population, la longueur des berges et le potentiel fiscal. Il précise que le Syndicat a pour principe de ne pas recourir aux crédits : seuls sont effectués les travaux qui peuvent l'être sur fonds propres.

M. Duhieu présente également le projet de création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gave de Pau qui sera composé à la fois de syndicats existants, mais aussi de communes à titre individuel. Au cours de son exposé, basé sur un diaporama, l'intervenant va donner des précisions très claires et répondre aux questions des élus.

Lecture du procès-verbal du 223 décembre 2010, adopté à l'unanimité.

**1) Adhésion au Syndicat du Gave de Pau : adopté 14 voix pour, 2 abstentions**

Suite à l'exposé de M. Duhieu, les élus décident d'adhérer au Syndicat Intercommunal du Gave de Pau avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, sachant que le coût annuel pour la commune est estimé à 1400 € environ.

**2) Adhésion au Syndicat Mixte: adopté 14 voix, 2 abstentions**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de principe au syndicat en constitution. L'adhésion définitive se fera en connaissance de la liste des collectivités intéressées et des statuts. Le coût annuel est estimé à 750 € environ.

**3) Temps de travail adjoint d'animation : adopté à l'unanimité**

La création de nouvelles salles de classe entraîne une charge supplémentaire de travail ce qui nécessite de porter de 30,5 à 32 heures, le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation.

**4) Avis sur la réintroduction d'un ours en Béarn : adopté 15 voix pour, 1 abstention**

Après lecture du message adressé à M. le Préfet, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention, s'oppose à la réintroduction d'un ours brun femelle dans les Pyrénées Atlantiques.

**Questions diverses :**

- Renouvellement de matériel.

M. le Maire présente les travaux de la commission chargée d'étudier les propositions pour le remplacement d'un tracteur et de l'épareuse. Suivant l'avis de la commission ad hoc, il est décidé d'acheter un tracteur neuf de 76 cv dont le coût final représente 36.501 € TTC. Concernant l'épareuse, après avis d'un utilisateur professionnel, il est décidé d'acquérir du matériel fabriqué dans la région et dont le coût est de 12.438 € TTC, soit un investissement global de 48.939 € TTC.

La séance est levée à 23 h 00

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jauretche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte